

Hôpital El Jadida

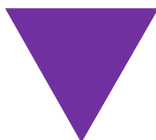
Mise à niveau des espaces d'accueil



LOT MOBILIER

Annexe 1-spécifications Techniques- RFQ 67-2018





Sommaires

Sommaires.....	2
1 Contexte et objectifs du projet.....	4
Contexte du projet.....	4
Enjeux.....	4
Objet du présent Marché.....	4
2 Dispositions générales.....	5
Préambule.....	5
2.1 Introduction - Généralités.....	5
2.2 Consistance des travaux.....	6
2.3 Normes et Règlements applicables.....	6
Obligations de l'Entreprise.....	7
2.4 Généralités.....	7
2.5 Connaissance et appréciation du projet.....	7
2.6 Relations de l'entrepreneur avec les autres corps d'état.....	8
2.7 Documents à fournir par l'Entreprise.....	8
2.8 Dossier planning et approvisionnement.....	8
2.9 Propreté du chantier et phasage du projet et sécurité.....	8
2.10 Dossier d'exécution de chantier.....	9
2.11 Dossier des ouvrages exécutés.....	9
2.12 Limites principales de prestations.....	10
2.13 Mission de synthèse.....	10
2.14 Durée des travaux.....	10
2.15 Tableau des échantillons et fiche techniques.....	11
3 Description de l'environnement.....	12
Localisation.....	12
Description de l'environnement du projet.....	12
4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.....	13
Préambule:.....	13
GENERALITES LOT MENUISERIE BOIS.....	14
4.1 MENUISERIE BOIS.....	14

4.1.1	NATURE DES TRAVAUX:	14
4.1.2	VERIFICATION DES MATERIAUX	14
4.1.3	PLANS ET DESSINS D'EXECUTION	14
4.1.4	ARTICLE 5 : PRESCRIPTIONS GENERALES.....	15
4.1.5	ARTICLE 6 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES.....	15
4.1.6	ARTICLE 7 : PROTECTION DE BOIS.....	15
4.1.7	ARTICLE 8 : FINITIONS	16
4.1.8	ARTICLE 9 : MISE EN ŒUVRE DES MENUISERIES.....	16
4.1.9	ARTICLE 10 : ETANCHEITE DES MENUISERIES EXTERIEURES.....	16
4.1.10	ARTICLE 12 : PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AUX QUINCAILLERIES ET SERRURERIES	16
4.1.11	ARTICLE 13 : OUVRAGES PREPARATOIRES DES SUPPORTS.....	16
	GENERALITES LOT MENUISERIE BOIS.....	18
4.2	MENUISERIE ACIER.....	18
4.2.1	OUVRAGES PREPARATOIRES DES ACIERS.....	18
5	DESCRIPTIONS ET DETAILS PRIX.....	19
	Bancs d'assise pour attente - 3 places:	19Prix 1:
Prix 2:	Bancs d'assise pour attente - 4 places:	19
Prix 3:	Bancs d'assise pour attente - 5 places:	20
Prix 4:	Structure acier pour bancs d'assise 3 places:	20
	Structure acier pour bancs d'assise 4 places:	21Prix 5:
	Structure acier pour bancs d'assise 5 places:	22Prix 6:
Prix 7:	Meuble d'accueil:	22
Prix 8:	Meuble de comptoir courbe	23
Prix 9:	Mobilier de bureau accueil type 1:	24
	Mobilier de comptoir accueil type 2:.....	25Prix 10:
	Décoration plafond pour meuble comptoir accueil type 2:	25Prix 11:
Prix 12:	Mobilier de stockage bas type armoire:	26
Prix 13:	Bac à plantes et bambous artificiels type 1:	27
Prix 14:	Bac à plantes et bambous artificiels type 2:	27

1 Contexte et objectifs du projet

Contexte du projet :

Le **Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique** dans le cadre du **programme d'amélioration de l'accueil des usagers des services public** engage consultation pour les travaux liés à la modernisation des accueils de l'hôpital provincial d'El Jadida.

Enjeux

Le but de ce programme est une amélioration et une mise à niveau des accueils public au service du citoyen.

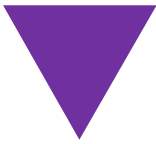
Les enjeux sont donc multiples.

- Offrir un accueil de qualité aux citoyens marocains.
- Faire bénéficier au citoyen marocains des dernières technologies en matière d'espace public.
- Offrir une homogénéité de la visibilité des accueils des administrations publiques.
- Offrir aux citoyens marocains des accueil fonctionnels et agréables.
- Améliorer le service public à travers un une amélioration des accueils publics.

Objet du présent Marché

Le présent marché définit tous les attributs nécessaires dans le cadre de la **livraison, la pose et la mise en place des mobiliers** du réaménagement et de la modernisation des accueils de l'hôpital provincial d'El Jadida.

Ce document explicite donc techniquement les différents matériaux, leur quantité mais aussi les attentions particulières lors de la pose et divers contraintes techniques et l'esprit dans lequel ils doivent être mis en œuvre.



2 Dispositions générales

Préambule :

2.1 Introduction - Généralités

L'objet du présent document concerne la fourniture et la pose de toutes les installations scénographiques (décoration) permettant une livraison clé en main du **lot mobilier** ayant trait au projet de réaménagement et de la modernisation des accueils de l'hôpital provincial d'El Jadida.

Ceci inclut notamment, les plans d'exécution, la fourniture, la livraison et la pose de toutes les installations décrite ici. Mais également, la mise en services, les essais et la levée de toutes les réserves.

L'entreprise titulaire des présents lots ci-après dénommée « l'entreprise » ou « l'entrepreneur » aura à sa charge l'établissement :

- Des études et plans d'exécution des différents attributs décrits ici si différent des plans ou détails fournis ici ou non décrit ici.
- Des notes de calculs éventuelles.
- De ses propres pièces graphiques :
 - Plans d'exécution repris ou modifié après accord de la Maitrise d'Œuvre architecte scénographe soumis à validation avant exécution.
 - Des détails à l'identique ou si différent de ceux fournis après concertation avec la Maitrise d'Œuvre architecte scénographe soumis à validation avant exécution.
- De tout autres documents nécessaires telles que les fiches techniques, Dossier des Ouvrages Exécutés (DOC).

Lors de la phase de préparation des dossier soumis au jury et pour toute interrogation nécessaire, les soumissionnaires peuvent faire appel à la Maitrise d'œuvre Architecte Scénographe IEA Architecture au n° de téléphone suivant : 00 212 (0)673 430 318

Lors de la phase exécution, toute interrogation sur quelque élément doit faire l'objet d'une remarque écrite auprès de la Maitrise d'Œuvre Architecte Scénographe afin de produire un détail ou une solution qui s'adapte au projet.

Le soumissionnaire ne pourra se prévaloir d'aucune réclamation sur les forfaits d'études ou de réalisation pour toute modification qu'il aura demandée.

En conséquence, les mises à jour induites par toutes modifications – quoique celles-ci aient pu être approuvées par la Maîtrise d'Ouvrage (**Ministère de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique**) et la Maîtrise d'Œuvre seront à la seule charge de l'entreprise.

2.2 Consistance des travaux

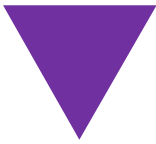
Les installations seront livrées en parfait état d'achèvement et en bon ordre de marche. A cet effet, l'entrepreneur devra inclure dans son prix l'intégralité des fournitures, de la main d'œuvre et des prestations diverses nécessaires à une réalisation complète de bonne qualité suivant les conditions fixées dans le présent marché et dans le respect des normes, règlements et règles de l'art.

Les prestations comprennent notamment :

- Les études et la production des documents d'exécution nécessaires à la réalisation des ouvrages (plans, schémas, détail d'exécution).
- La participation aux réunions d'études et de synthèse, ainsi qu'aux comités de pilotage ;
- La fourniture, le transport à pied d'œuvre, le montage, le réglage, les essais et la mise en service de tout le matériel de ses lots ;
- Le raccordement des alimentations électriques nécessaires ;
- La diffusion au lot des Corps d'Etat Architecturaux des dimensions et position des réservations et des socles nécessaires aux équipements et réseaux des présents lots techniques ;
- Le paramétrage des différents équipements ;
- Le maintien en bon état de fonctionnement des installations pendant toute la période de garantie ;
- Les frais de stockage, de transport, d'emballage, d'entreposage provisoire concernant les présents lots ainsi que tous les frais de main d'œuvre auxiliaire s'y rattachant ;
- Les frais relatifs aux essais consécutifs à la mise en service sur le site ;
- Les Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) et le DIUO ;
- La conduite des installations pendant la période probatoire entre les essais et la réception de ces installations ;
- La levée de toutes les réserves dûment constatées suite aux essais et aux OPR, avant réception définitive ;
- La formation du personnel d'exploitation et d'entretien

2.3 Normes et Règlements applicables

Les matériels et installations devront satisfaire aux normes et règlements (édition en vigueur à la date précisée dans les pièces administratives) et respecteront notamment l'ensemble des textes et lois applicables ainsi que les pratiques reconnues des métiers concernés (DTU par exemple).



Obligations de l'Entreprise

2.4 Généralités

Dans la description qui va suivre, le Maître d'Œuvre Architecte Scénographe s'est efforcé de renseigner l'Entreprise sur la nature des travaux, sur le nombre de matériels à mettre en œuvre, leurs dimensions et leur emplacement, mais il convient de signaler que cette description n'a pas un caractère limitatif et que l'Entreprise devra exécuter, comme compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux nécessaires et indispensables pour l'achèvement complet des ouvrages projetés.

En conséquence, l'Entreprise ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions aux plans et devis puissent la dispenser d'exécuter tous les travaux de son corps d'état ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

Tous les documents graphiques remis à l'Entreprise pour l'exécution des ouvrages doivent être considérés comme une proposition qu'elle devra vérifier avant la remise de son offre. L'Entreprise se devra dans le cas échéant de produire des détails d'exécution soumis à validation par le Maître d'œuvre Architecte Scénographe.

Elle devra signaler au Maître d'Œuvre les dispositions qui ne lui paraîtraient pas en rapport avec la solidité et la conservation des ouvrages, l'usage auquel ils sont destinés ou l'inobservation des règles de l'art.

L'Entreprise sera considérée avoir pris connaissance des travaux à réaliser et avoir estimé elle-même les quantités, définitions d'ouvrages et conditions d'exécution nécessaires à la parfaite réalisation des travaux.

Aucune incidence financière ne pourra être accordée pour une sous-estimation des difficultés ou des dépassements de temps de main d'œuvre, dus au non-respect de cette règle.

L'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas perturber le fonctionnement du site (bâtiment existant et utilisés par des travailleurs permanents) pendant les travaux (travaux de nuit, le weekend, etc.), notamment les travaux bruyants ou générant des poussières ou vibrations. Elle devra donc tenir compte de ces impératifs dans le montant de son offre.

2.5 Connaissance et appréciation du projet

L'Entreprise sera supposée connaître l'ensemble du projet " tous corps d'état ". Elle vérifiera les éléments mis à sa disposition au moment de l'établissement de sa proposition.

En cas d'omission, de divergences ou d'impossibilités techniques de réalisation du projet, elle devra, de par ses connaissances techniques et professionnelles, y remédier d'office et en avertir obligatoirement le Maître d'Œuvre au plus tard lors de la remise de son offre.

Sans observation de sa part, sa proposition sera considérée comme acceptant l'exécution des travaux dans leur intégralité sans aucune réserve, ni restriction et sans qu'il puisse être demandé des suppléments.

L'entreprise devra, avant travaux, prendre en considération les puissances électriques de l'Hôpital.

L'Entreprise devra notamment se conformer aux exigences de la notice acoustique relative au présent projet.

2.6 Relations de l'entrepreneur avec les autres corps d'état

L'Entreprise devra également fournir aux autres corps d'état tous les renseignements dont elle dispose et qui sont nécessaires à la "bonne marche" des travaux.

2.7 Documents à fournir par l'Entreprise

Au cours de la phase de préparation des travaux, l'Entrepreneur établira à ses frais en complément aux études remises dans le DCE par la Maîtrise d'Œuvre, les études, notes de calculs, plans et tout document indispensable à la réalisation des ouvrages.

2.8 Dossier planning et approvisionnement

Après la passation du marché, l'entrepreneur devra selon les directives de la maîtrise d'œuvre établir un planning détaillé intégrant :

- Les temps exécution de chaque taches.
- Les fiches techniques descriptives de tous les équipements proposés ;
- Les détails d'exécution des Prix et éléments présentant une divergence de vue avec les détails déjà fournis dans le cas où l'entreprise juge nécessaire un dessin d'exécution différent.
- Les délais d'approvisionnement des principaux matériels (strictement obligatoire).
- Les durées de montage des installations de vinyle, éléments en acier et leur phasage avec les travaux du lot principal.
- Le protocole des essais des installations électriques.

2.9 Propreté du chantier et phasage du projet et sécurité:

L'entreprise devra fournir toutes les solutions de mise en œuvre afin de rendre l'hôpital provincial d'El Jadida praticable par le citoyen marocain pendant les travaux.

Pour ce faire il devra s'engager à :

- Effectuer les travaux suivant des phases distinctes en concertation avec la Maitrise d'Ouvrage et la Maitrise d'œuvre et après leurs acceptations.
- Proposer à leur frais des solution matériels (bâches) de mise en œuvre afin de laisser certaines zones accessible et propre pour l'activité de l'hôpital.
- Laisser les zones de travaux au maximum propre sans que les travaux de transport notamment ne salisses les zones qui ne sont pas concernées par les travaux.
- Assurer la sécurité des utilisateurs de l'hôpital pendant les travaux.
- Assurer la sécurité des biens de l'hôpital si les travaux engendrent une ouverture dans le système de sécurité existant.
- Assurer la sécurité des bien de son propre matériel ou biens liés au projet dans le cadre deson chantier.

- Effectuer les travaux suivant des phases distinctes en concertation avec la Maitrise d'Ouvrage et la Maitrise d'œuvre et après leurs acceptations.
- Assurer à sa charge un entreposage discret des matériaux sur chantier.
- Proposer des horaires de travaux hors des horaires de fréquentation de l'hôpital pour les travaux produisant du bruit.

2.10 Dossier d'exécution de chantier

L'Entreprise doit remettre après l'approbation du marché et dans les délais définis dans le contrat les documents suivants :

- Note de calcul des structures béton formellement validée par un Bureau d'Etude Technique agréé.
- Analyse fonctionnelle de chaque système qui détaillera :
- Fiches techniques et fiches d'approbation des matériels du projet.
- Schémas de principe & synoptiques des installations électriques lors de la mise à jour des tableaux électriques.
- Plans et détails d'implantation et d'exécution.
- Détail techniques et échantillons des éléments fait spécifiquement pour ce projet.
- Protocoles de tests et recette incluant les lignes de temps prévues

Tous ces documents devront également être communiqués à la fois à la Maitrise d'Ouvrage et la Maitrise d'œuvre.

Tous les documents d'exécution de l'Entreprise devront être réalisés sur support informatique AUTOCAD. Les procédures de codification des documents, des couches et des couleurs, les valeurs des paramètres systèmes et des styles seront définies par le Maître d'Ouvrage à la notification du marché. Les fonds de plans Architecte seront fournis sous AUTOCAD à l'Entreprise, sur demande écrite au chef de projet.

Aucune modification ne pourra être apportée au projet décrit dans le présent CCTP et les plans joints sans l'autorisation écrite du Maître d'Œuvre et du Maître d'Ouvrage.

Pour toute modification demandée par l'Entreprise et approuvée par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre Architecte Scénographe, l'Entreprise prendra à sa charge toutes les mises à jour des plans d'exécution liées à cette modification, et ceci sans se prévaloir d'une réclamation sur ses forfaits d'étude ou d'exécution.

2.11 Dossier des ouvrages exécutés

L'Entreprise doit remettre, après constat d'achèvement des travaux et dans les délais définis dans le marché principal tous les documents cités précédemment dans le dossier d'exécution de chantier (à l'exception des plans de réservations), à jour et complété des documents suivants :

- Plans et Schémas (format papier reproductible + fichier Autocad) pour els détail d'exécution différents que ce fournis, ou si non modifié une copie avec entête de l'Entreprise et signature.
- Schéma d'affichage

- Notes de calculs pour la partie courant fort et courant faible du lot secondaire.
- Spécifications techniques des matériels mis en œuvre
- Liste des fournisseurs avec coordonnées.
- Procès-verbaux d'essais et de mise en service des installations
- Dossier des procédures des tests sur site
- Dossier des essais de réception avec le Maître d'Ouvrage
- Certificat de garantie des équipements
- Fiches de sécurité

Certains documents techniques spécifiques seront aussi exigibles, ceux-ci sont listés en fin de document.

L'entreprise devra soumettre au Maître d'œuvre au préalable pour validation le sommaire du dossier DOE.

Le DOE sera fourni sous format papier et sous format électronique (pour chaque document : fichier PDF et fichier source permettant une modification ultérieure par le Maître d'Ouvrage).

2.12 Limites principales de prestations

Sauf indications contraires dûment précisées "hors fourniture" ou "hors mise en place", tout matériel mentionné dans le CCTP, le DPGF, et sur les plans et schémas est sous-entendu fourni, posé, fixé et raccordé y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

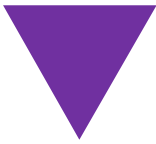
2.13 Mission de synthèse

Est à la charge de l'entreprise titulaire du présent marché :

- L'animation et la mise en forme des études de synthèse inter-lots,
- L'édition des plans coordonnés,
- La réalisation des plans d'exécution correspondants.

2.14 Durée des travaux :

La durée des travaux sera de deux mois à compter de la date de signature contractuelle de l'engagement du présent marché.



2.15 Tableau des échantillons et fiche techniques :

Il est demandé lors de la constitution des réponses à ce présent appel d'offre et lors de la phase de validation avant mise en œuvre de présenter les éléments suivants

3 Description de l'environnement

Localisation

L'hôpital provincial d'El Jadida se situe non loin de la route côtière à el Jadida.

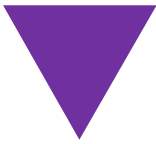
Description de l'environnement du projet :

L'hôpital d'EL Jadida se trouve sur un site assez vaste en face de la prison d'EL Jadida et qui abrite dans son périmètre un parking assez vaste, un grand parvis et deux entrées (service et usagers).

Il est accessible depuis la route de Casablanca d'un côté et par une voie spécifique à l'opposé du bâtiment.

Il se compose :

- Un grand parking extérieur en terre battue.
- D'un grand hall d'accueil des usagers.
- D'un comptoir ainsi qu'un arrière comptoir.
- D'une salle d'accueil pour les urgences pourvue de deux entrées latérales.
- De bureau de fonctionnaire de l'hôpital.
- D'espaces de commodité et de stockage.



4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Préambule:

Les spécifications techniques générales ont pour but de préciser et compléter les prescriptions des chapitres précédents pour ce qui concerne la fourniture des matériels, leur mise en œuvre, les prestations diverses nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages.

L'ensemble des prestations sera réalisé conformément aux règlements en vigueur au Maroc, aux normes AFNOR, DTU, règles de l'art et prescriptions des fournisseurs ou des intervenants extérieurs au Marché.

Pour le cas où une contradiction apparaîtrait entre ce chapitre et les autres prescriptions du présent C.C.T.P., seul les termes contradictoires du présent chapitre seront nuls.

Les plans et descriptif ont pour but de fournir les renseignements nécessaires à la préparation des appels d'offre et de guider l'Entrepreneur dans l'exécution des travaux. Ils indiquent la limite des périmètres de prestations ainsi que les résultats escomptés.

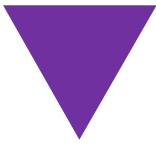
L'entrepreneur devra vérifier, l'architecture, la charpente, la plomberie, l'électricité, la ventilation, de façon à éviter les conflits. En cas de doute, l'entrepreneur devra informer la maîtrise d'œuvre par écrit avant que les travaux ne soient commencés.

La vérification sur le chantier des dimensions indiquées sur les plans est obligatoire car les dimensions actuelles, distances et niveaux seront déterminés par les conditions du chantier.

Les plans et descriptif ne peuvent contenir une description complète et une énumération de tous les accessoires requis pour l'exécution des travaux. En cas de doute, les soumissionnaires devront se renseigner avant d'établir leurs prix.

Les plans et devis sont complémentaires, ceci signifie que le travail et les matériaux apparaissant sur les uns mais n'apparaissant pas sur l'autre, devront être exécutés comme s'ils étaient mentionnés aux deux endroits. Toute contradiction réelle ou apparente devra être portée à l'attention de la maîtrise d'œuvre.

Les conditions les plus strictes gouverneront.



L'emplacement des appareils sur les plans n'est qu'approximatif. Les plans ne doivent pas être considérés comme des épures et aucune dimension ne doit être prise à l'échelle

GENERALITES LOT MENUISERIE BOIS

4.1 MENUISERIE BOIS

Toute menuiserie sera équipée d'un pré cadre en acier galvanisé de 20/10ème, compris patte à Scellement tous les 50 cm.

4.1.1 NATURE DES TRAVAUX:

Les travaux faisant l'objet du présent article comprennent les fournitures et pose de :

Les placards de rangements

Les mobiliers de bureau, rangement etc.

DESIGNATIONS DES MATERIAUX	QUALITE ET PROVENANCE
Bois	Sapin rouge du Nord 1er choix, Sapin rouge 1er choix, hêtre Iroko ou Movingui : des dépôts du Maroc.
Quincaillerie	Premier choix.
Contre-plaqué	Okoumé, de 5 mm d'épaisseur des dépôts du Maroc.
Bois HPL ou Compacto	Matériaux d'importation

Tous ces matériaux seront de première qualité et répondront aux prescriptions du devis descriptif technique et au « D. G. A. »

4.1.2 VERIFICATION DES MATERIAUX

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles pour avoir sur son chantier la qualité des matériaux vérifiés et acceptés indispensable à la bonne marche des travaux et dont l'échantillonnage aura été agréé par le Maître d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre.

4.1.3 PLANS ET DESSINS D'EXECUTION

Il est formellement spécifié que toutes les côtes et dimensions portées sur les plans sont celles des ouvrages terminés.

L'entrepreneur devra relever les côtes définitives sur place.

L'entrepreneur est tenu de provoquer en temps utile la remise des plans par l'architecte. En aucun cas, il ne pourra arguer du fait de la non remise du plan de détail pour obtenir une prolongation du délai d'exécution.

4.1.4 ARTICLE 5 : PRESCRIPTIONS GENERALES

Par dérogation aux articles 227 à 232 du « D. G. A. » les menuiseries seront comptées à l'unité, compris, faux cadres, cadres, chambranles, quincaillerie, vernis cellulosique mat.

L'Entrepreneur devra la fourniture, le transport et la pose des menuiseries ainsi que les pattes à scellement nécessaires à leur mise en œuvre.

Les menuiseries seront en bois de qualité 1er choix absolument sec, sans noeud et sans défaut.

Les dispositions, dimensions et descriptions des ouvrages sont indiquées sur les plans et par les termes du présent dossier. Les emplacements sont déterminés sur les plans de repérage. Les numéros qui sont portés désignent le type de menuiserie ou de ferronnerie.

Les dessins de détail fournis par l'architecte devront être suivis. Au cas où l'Entrepreneur y constaterait des omissions. Il devra l'en avertir, faute de quoi sa responsabilité restera entière.

L'Entrepreneur sera seul responsable de l'épaufrément des arrêtes même si cela est dû à la négligence des autres corps d'état. Il devra donc prendre toutes les précautions à cet effet.

Les menuiseries livrées sur le chantier porteront toutes une indication de repérage. Elles seront, dès déchargement, stockées dans un endroit couvert et sec.

Le Maître d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre refuseront de réceptionner les menuiseries comportant des pièces rapportées, des cales, des pointes, des vis, des parties mastiquées ou toutes autres solutions destinées à cacher les malfaçons ou vices d'exécution. De même, ils ne réceptionneront pas les menuiseries livrées imprimées sur le chantier.

4.1.5 ARTICLE 6 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Les parements bruts seront bien affleurés avec leurs rives droites et sans épaufrer. Les pièces de bois des ouvrages seront toujours d'une seule pièce sans aucune enture.

Les assemblages se feront par tenons et mortaises, biens ajustés, coupes franches, à joints parfaits, et maintenus par des chevilles en bois ou métalliques.

Les assemblages ne comporteront aucun vide susceptible de nuire à l'étanchéité ou à la solidité des menuiseries.

Les menuiseries avec défauts d'assemblages dissimulés y compris au moyen de mastic ne seront pas acceptées.

Les assemblages collés présenteront une bonne tenue dans le temps : aucun décollement ne devant se produire à la suite de la dilatation des bois ou des variations climatiques. Les angles vifs des huisseries et des cadres bois seront protégés à la pose par des baguettes provisoires pointées sur le bâti.

Les cadres ou faux cadres seront livrés avec les étrésillons nécessaires pour empêcher les déformations.

Les têtes des clous et pointes seront chassées au chasse pointe sur 1.5 mm de profondeur.

4.1.6 ARTICLE 7 : PROTECTION DE BOIS



Tous les bois seront protégés, avant pose, contre les attaques cryptogamiques et les attaques d'insectes par un traitement préventif au xylophone, à la tamalithe ou tout autre produit similaire.

Les bois ou assimilés (bambou sec) devront être pourvu d'une couche préalable de vernis afin de prévenir la putréfaction, le vieillissement et l'attaque des microorganismes.

4.1.7 ARTICLE 8 : FINITIONS

Les tolérances pour les ouvrages façonnés sont de 0,5 mm sur les dimensions d'épaisseur des bois.

Pour les feuillures, le jeu ne pourra excéder 1,5 mm avec traitement de surfaces.

Les assemblages défectueux colmatés par des calculs ou du mastic seront systématiquement refusés.

4.1.8 ARTICLE 9 : MISE EN ŒUVRE DES MENUISERIES

Bâtis : L'entrepreneur de menuiseries devra la fourniture et la pose des bâtis dans les feuillures réservées à cet effet.

Ils seront fixés dans les maçonneries par des pattes à scellement en acier au nombre de 3 par montant vertical et une tous les 50 à 60 cm par traverse haute.

Ces pattes à scellement seront visées sur les tranches des bâtis dans des réservations en défoncées prévues à cet effet.

Les scellements dans les maçonneries seront réalisés au mortier de ciment. Les trous consciencieusement colmatés par des chutes de parpaings. Les barbes en surépaisseur sur les parpaings seront interdites.

4.1.9 ARTICLE 10 : ETANCHEITE DES MENUISERIES EXTERIEURES

Les menuiseries extérieures devront être étanches à l'air et à l'eau. Pour ce faire, l'Entrepreneur devra la mise en place dans une entaille dans le faux cadre ou le bâti dormant selon le cas, d'un bourrelet en produit bitumineux préboudiné de 20 mm de diamètre. Ce bourrelet devra être mis en place lors de la réception de menuiseries sur le chantier.

4.1.10 ARTICLE 12 : PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AUX QUINCAILLERIES ET SERRURERIES

Les quincailleries et serrureries indiquées dans le descriptif ont été référencés de premier choix.

Toutefois, le Maître d'ouvrage et l'Architecte pourront, à leur gré, en changer la provenance sur présentation de quincailleries fournies par l'Entrepreneur. A cet effet un tableau comprenant l'ensemble de la quincaillerie et serrurerie sera présenté pour approbation au Maître d'ouvrage et l'Architecte.

Il reste expressément entendu que le Maître d'ouvrage et l'Architecte sont les seuls habilités à choisir les quincailleries, soit dans la gamme de base du cahier des charges, soit dans toute gamme répondant aux critères de base des exigences du cahier des charges.

4.1.11 ARTICLE 13 : OUVRAGES PREPARATOIRES DES SUPPORTS

L'enlèvement des poussières par époussetage sera obligatoirement assuré avant l'application de peinture.



Les fers, fontes et aciers seront soigneusement débarrassés de la rouille, à la brosse métallique dure pour nettoyage final.

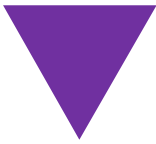
Les éléments métalliques des menuiseries et quincailleries devront être protégés par une peinture antirouille de très bonne qualité, notamment sur les faces encastrées dans les bois ; donc les applications seront faites avant la pose par le menuisier et après ajustage.

Les défauts (petites cavités, fentes, fissures, joints et nœuds de menuiseries) seront mastiqués. Lorsque l'ensemble du travail comportera une couche d'impression générale, le rebouchage sera exécuté après exécution de celle-ci.

Après rebouchage et enduisage éventuel, la surface devra être continue et susceptible de constituer une bonne assise pour les travaux suivants.

Le rebouchage ne pourra être considéré comme terminé que lorsque les surfaces peintes à une ou plusieurs couches ne présenteront aucune trace des défauts antérieurs.

Le travail de rebouchage comportera obligatoirement le calfeutrement des moulures, chants, plinthes ainsi que l'enduit de toutes pièces et ferrures entaillées (paumelles, équerres, entrées de serrure, etc....).



GENERALITES LOT MENUISERIE BOIS

4.2 MENUISERIE ACIER

4.2.1 OUVRAGES PREPARATOIRES DES ACIERS

Tout élément en acier constitutif de mobilier devra être nettoyé et obligatoirement sablé avant peinture.

L'enlèvement des poussières par époussetage sera obligatoirement assuré avant l'application de peinture.

Les fers, fontes, et aciers seront soigneusement débarrassés de la rouille, à la brosse métallique dure pour nettoyage final.

Les éléments métalliques des menuiseries et quincailleries devront être protégés par une peinture antirouille de très bonne qualité, notamment sur les faces encastrées dans les bois, donc les applications seront faites avant la pose par le menuisier et après ajustage.

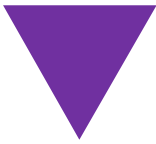
Les défauts (petites cavités, fentes, fissures, joints et nœuds de menuiseries) seront mastiqués.

Lorsque l'ensemble du travail comportera une couche d'impression générale, le rebouchage sera exécuté après exécution de celle-ci.

Après rebouchage et enduisage éventuel, la surface devra être continue et susceptible de constituer une bonne assise pour les travaux suivants.

Le rebouchage ne pourra être considéré comme terminé que lorsque les surfaces peintes à une ou plusieurs couches ne présenteront aucune trace des défauts antérieurs.

Le travail de rebouchage comportera obligatoirement le calfeutrement des moulures, chants, plinthes ainsi que l'enduit de toutes pièces et ferrures entaillées (paumelles, équerres, entrées de serrure, etc....).



5 DESCRIPTIONS ET DETAILS PRIX

Prix 1: Bancs d'assise pour attente - 3 places:

Ce prix rémunère la fabrication, la livraison et la mise en place d'un mobilier d'assise de type « poutre » de **3 places**.

Les bancs pourront être soit fabriqués sur mesure (cf détail), soit achetés.

Dans tous les cas ce mobilier devra obligatoirement être compatible avec la structure du Prix N°4.

Ce prix devra comporter les caractéristiques suivantes :

- Hauteur d'assise : 40/ 42 cm.
- Longueur : entre 155 et 165 cm.
- Profondeur : entre 45 et 55 cm.
- Matériaux de la structure : acier inoxydable et finition en peinture noir mate. Dans le cas d'une fabrication de ce mobilier l'acier devra être sablé avant peinture et peint d'une peinture époxy noir mate au pistolet.
- Contact avec le sol par patin caoutchouc.
- Matériaux de l'assise : résille en acier perforé de même qualité que l'acier de la structure.

Prix réceptionnable en parfait état de fonctionnement et de finition.

Ouvrage payé à l'unité en parfait état de finition y compris toutes suggestions de mise en œuvre au..... Prix N°1

Prix 2: Bancs d'assise pour attente - 4 places:

Ce prix rémunère la fabrication, la livraison et la mise en place d'un mobilier d'assise de type « poutre » de **4 places**.

Ce prix est équivalent en tout point au prix N°2 mais comporte une place de plus et a donc des dimensions différentes.

Ce prix devra comporter les caractéristiques suivantes :

- Hauteur d'assise : 40/ 42 cm.
- Longueur : entre 205 et 215 cm.



- Profondeur : entre 45 et 55 cm.

Prix receptionnable en parfait état de fonctionnement et de finition.

Ouvrage payé à l'unité en parfait état de finition y compris toutes suggestions de mise en œuvre au.....
..... Prix N°2

Prix 3: **Bancs d'assise pour attente - 5 places:**

Ce prix rémunère la fabrication, la livraison et la mise en place d'un mobilier d'assise de type « poutre » de **5 places**.

Ce prix est équivalent en tout point au prix N°6 mais comporte une place de plus et a donc des dimensions différentes.

Ce prix devra comporter les caractéristiques suivantes :

- Hauteur d'assise : 40/ 42 cm.
- Longueur : entre 265 et 275 cm.
- Profondeur : entre 45 et 55 cm.

Prix receptionnable en parfait état de fonctionnement et de finition.

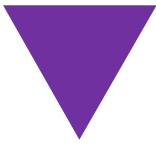
Ouvrage payé à l'unité en parfait état de finition y compris toutes suggestions de mise en œuvre au.....
..... Prix N°3

Prix 4: **Structure acier pour bancs d'assise 3 places:**

Ce prix rémunère la fabrication, la livraison et la pose de structure en acier qui ont pour but de séparer deux assises de type poutre (Prix N°1). Voir détail.

Caractéristiques :

- Largeur : entre 155 et 165 cm.
- Hauteur : entre 250 et 310 cm suivant le cas en présence (bâtiment)



Structure :

Ce prix devra être constitué de profilés d'acier creux et plaqué de feuille de bois en bois de chêne de type « placage bois chêne naturel ».

Le bois devra ensuite obligatoirement être fini avec un vernis polyuréthane naturel (transparent) mate.

Les profilés d'acier cylindriques devront être solidariser par le biais de tiges de profilés plein d'environ 1 cm.

Les profilés cylindriques devront être finis en peinture époxy de couleur noir mate.

La peinture devra donc être faite après le sablage de l'ensemble et avant le placage de l'acier.

Contact au sol :

L'ensemble fini devra comporter des sabots en caoutchouc noir au niveau du contact avec le sol.

Attaches avec les bancs d'assise :

L'ensemble devra être fixé de façon très solide avec les bancs d'assise d'un côté et de l'autre.

Cette solidarisation se fera soit par soudage soit par vissage.

Prix receptionnable en parfait état de fonctionnement et de finition.

Ouvrage payé à l'unité en parfait état de finition y compris toutes suggestions de mise en œuvre au.....
..... Prix N°4

Prix 5: **Structure acier pour bancs d'assise 4 places:**

Ce prix rémunère la fabrication, la livraison et la pose de structure en acier qui ont pour but de séparer deux assises de type poutre (Prix N°2). Voir détail.

Ce prix est identique en tous points au Prix N°4 à la différence qu'il est de dimensions différentes.

Caractéristiques :

- Largeur : entre 205 et 215 cm.
- Hauteur : entre 250 et 310 cm suivant le cas en présence (bâtiment)

Prix receivable en parfait état de fonctionnement et de finition.

Ouvrage payé à l'unité en parfait état de finition y compris toutes suggestions de mise en œuvre au.....
..... Prix N°5

Prix 6: **Structure acier pour bancs d'assise 5 places:**

Ce prix rémunère la fabrication, la livraison et la pose de structure en acier qui ont pour but de séparer deux assises de type poutre (Prix N°2). Voir détail.

Ce prix est identique en tous points au Prix N°5 à la différence qu'il est de dimensions différentes.

Caractéristiques :

- Largeur : entre 265 et 275 cm
- Hauteur : entre 250 et 310 cm suivant le cas en présence (bâtiment)

Prix receivable en parfait état de fonctionnement et de finition.

Ouvrage payé à l'unité en parfait état de finition y compris toutes suggestions de mise en œuvre au.....
..... Prix N°6

Prix 7: **Meuble d'accueil:**

Ce prix rémunère la fabrication, la livraison et la mise en place de petits mobiliers de comptoir.

Ce mobilier sera légèrement courbe. Voir détail.

Ces mobiliers seront en bois entièrement bois composite de type compacto HPL orange.



Le mobilier sera creux et pourvu de deux tablettes de rangement accessible sans portes à des hauteurs respectives de 60 cm et 90 cm

La face extérieure du meuble sera composée de deux couche de bois. La couche coté intérieur sera finie en couleur noir.

La couche de bois extérieur de la façade sera découpé au laser avec le logo de l'hôpital qui sera fourni avant exécution.

Dimensions :

Longueur : 100 cm

Hauteur : 120 cm

Profondeur : 40 cm

Prix receptionnable en parfait état de fonctionnement et de finition.

Ouvrage payé à l'unité en parfait état de finition y compris toutes suggestions de mise en œuvre au.....
..... Prix N°7

Prix 8: Meuble de comptoir courbe:

Ce prix rémunère la fabrication, la livraison et la mise en place de petits mobiliers d'accueil ponctuel. (c détail)

Ces mobiliers seront en bois entièrement en bois composite de type compacto HPL de couleur de finition orange.

La partie intérieur du meuble sers composé en haut de rangement accessibles et en bas de porte fermables à clé. Plusieurs jeu de clés seront fournis.

Plateau en verre :

Le haut du meuble (plateau) sera pourvu d'une plaque de verre stadip 4.4.2. de la même forme que le meuble. Le contact entre la plaque de verre et le meuble sera assuré par des tampons transparents de faible hauteur (maximum 8 mm).



Dimensions :

Longueur : 150 cm

Hauteur : 120 cm

Profondeur : 30 cm

Prix receptionnable en parfait état de fonctionnement et de finition.

Prix 9: Mobilier de bureau accueil type 1:

Ce prix rémunère la fabrication, la livraison et la mise en place d'un mobilier de bureau de type comptoir pour le traitement des demandes du public de l'hôpital.

Ce mobilier fera 140 cm de large, 60 cm de profondeur et 106 cm de haut hors tout.

Il se meuble se composera :

- D'une tablette ressortant sur la façade afin de permettre aux personnes handicapés de déposer leurs papiers.
- D'une surélévation du comptoir sur une partie du linaire du meuble
- D'un placard de rangement fermable à clé.
- D'un placard ouvert à gauche surélevé par rapport au sol.

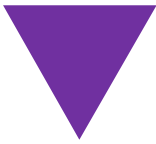
L'habillage sera fait en bois composite de type bois Compacto HPL de couleur orange.

Le contact avec le sol sera assuré par des piétements en inox pourvu de patin en caoutchouc noir. Le tout d'une hauteur de 20 mm minimum.

Un jeu de cinq clés sera fourni avec le meuble pour la partie fermable.

Prix receptionnable en parfait état de finition.

Ouvrage payé à l'unité en parfait état de finition y compris toutes suggestions de mise en œuvre au.....
..... Prix N°9



Prix 10: **Mobilier de comptoir accueil type 2:**

Ce prix rémunère la fabrication, la livraison et la mise en place d'un mobilier de bureau de type comptoir pour le traitement des demandes du public de l'hôpital au niveau de la salle d'accueil des urgences. (cf detail).

Dimensions :

Longueur sur 3 faces : 300 cm / 270 cm / 300 cm.

Hauteur : 75 cm

Profondeur : 50 cm

Il se meuble se composera :

- D'une tablette ressortant sur la façade afin de permettre aux personnes handicapés de déposer leurs papiers.
- D'une surélévation du comptoir sur une partie du linaire du meuble
- De placards de rangement fermable à clé sur un linéaire de 300 cm
- D'un placard ouvert à gauche sur l'autre linéaire de 30 cm surélevé par rapport au sol.

L'habillage sera fait en bois composite de type bois Compacto HPL de couleur orange.

Le contact avec le sol sera assuré par des piétements en inox pourvu de patin en caoutchouc noir. Le tout d'une hauteur de 20 mm minimum.

Un jeu de cinq clés sera fourni avec le meuble pour la partie fermable.

Prix receptionnable en parfait état de finition.

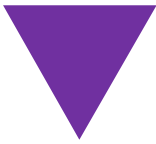
Ouvrage payé à l'unité en parfait état de finition y compris toutes suggestions de mise en œuvre au.....
..... Prix N°10

Prix 11: **Décoration plafond pour meuble comptoir accueil type 2:**

Ce prix rémunère la fabrication et la pose d'un mobilier suspendu qui va de pair avec le mobilier de comptoir du Prix N°10.

Ce mobilier sera courbe et de la même emprise (la même forme) que le comptoir du Prix N°10.

Sa hauteur sera de 60cm.



Il sera constitué d'une épaisseur afin de créer un volume.

L'habillage sera fait en bois composite de type bois Compacto HPL de couleur orange.

L'attache avec le plafond se fera à travers le faux plafond existant (plaques d'armstrong).

Ces attaches seront faites par des tiges filetées liant ce meuble de plafond et la dalle béton ou hourdis du plancher haut.

L'attache entre les tiges filetées et le plancher haut en hourdis ou en dalle pleine se fera par le biais de chevilles spéciales rendant extrêmement solide l'attache.

Prix receptionnable en parfait état de finition et de pose.

Ouvrage payé à l'unité en parfait état de finition y compris toutes suggestions de mise en œuvre au.....
..... Prix N°11

Prix 12: **Mobilier de stockage bas type armoire:**

Ce prix rémunère la livraison et la pose de mobilier de stockage bas pour la salle d'accueil des urgences.

Ce mobilier sera en mélaminé de couleur gris.

Ce mobilier devra comporter des.....

Dimensions :

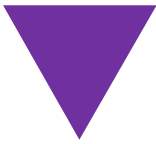
Largeur : 80/90 cm

Profondeur : 45/50 cm

Hauteur : 80/85 cm

Prix receptionnable en parfait état de finition et de pose.

Ouvrage payé à l'unité en parfait état de finition y compris toutes suggestions de mise en œuvre au.....
..... Prix N°12



Prix 13: **Bac à plantes et bambous artificiels type 1:**

Ce prix rémunère la fabrication et la pose de bac pour jardinière en bois (petit modèle)

Dimensions :

Largeur : 30 cm

Longueur : 70 cm

Hauteur : 60 cm

La structure sera faite en bois CCP ou latté de 12 à 16 mm puis plaqué de parquet en bois stratifiés.

Aux angles, les champs des lattes de parquet seront obligatoirement chanfreinés à 45°.

Le contact avec le sol se fera par le biais d'un socle de 3 cm se trouvant en retrait (effet de joint creux).

Dans cette jardinière seront positionné 8 vraies tiges de bambou agrémentées de feuille artificielle (prix 10).

La fixation dans la jardinière se fera par coulage d'un fond de plâtre liquide.

Une fois sec, le plâtre sera recouvert de copeaux de bois naturel (prix 10).

Le détail de cet accessoire fait l'objet d'un détail technique spécifique (voir détail).

Prix receptionnable en parfait état de finition.

Ouvrage payé à l'unité en parfait état de finition y compris toutes suggestions de mise en œuvre au.....
..... Prix N°13

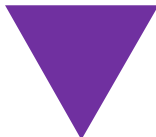
Prix 14: **Bac à plantes et bambous artificiels type 2:**

Ce prix est identique en tout point au Prix N°13 mais compte des dimensions différentes.

Dimensions :

Largeur : 27 cm

Longueur : 40 cm



Hauteur : 60 cm

Prix receptionnable en parfait état de finition.

Ouvrage payé à l'unité en parfait état de finition y compris toutes suggestions de mise en œuvre au.....
..... Prix N°14